



**PRÉFET  
DE L'AUDE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des sécurités**

Carcassonne, le 15 juin 2026

Directrice des sécurités  
marion.larrey@aude.gouv.fr

***Le Préfet de l'Aude***

***à***

***Destinataire in fine***

**Objet : Informations relatives aux opérations de diagnostic par drone réalisées pour le compte d'Enedis**

À la suite des tempêtes Nils et Oriana, Enedis a mandaté son partenaire technique Instadrone afin de réaliser des opérations de diagnostic du réseau électrique par drone sur plusieurs communes des départements de l'Aude, des Pyrénées-Orientales et de l'Hérault (11, 66 et 34).

Ces survols, qui viendront compléter les reconnaissances déjà effectuées par hélicoptère depuis le début du mois de mai, ont pour objectif d'identifier avec précision les dommages causés aux infrastructures électriques. Ils permettront à Enedis d'intervenir dans les meilleurs délais afin de finaliser les réparations nécessaires, de sécuriser le réseau et de garantir aux usagers un retour durable à un service électrique fiable et performant.

Je vous prie de bien vouloir relayer cette information auprès de vos administrés. En effet, plusieurs incidents ont été constatés ces dernières semaines, notamment des tirs ayant visé un drone en mission, entraînant la perte de l'appareil et un préjudice important pour le prestataire.

**Informations sur le déroulement des opérations :**

- Période d'intervention : juin et juillet ;
- Personnel intervenant : les techniciens de la société Instadrone sont des professionnels certifiés et identifiables de par leur équipement (vêtements de haute visibilité, gilets fluorescents, casques de protection) et sont en mesure de présenter à tout moment leur lettre de mission délivrée par Enedis.
- Les drones utilisés sont équipés de capteurs de haute précision exclusivement destinés à l'inspection technique des ouvrages électriques. Aucune image des habitations ou des espaces privés n'est collectée ni conservée dans le cadre de ces missions. Les plans de vol sont établis de manière à limiter autant que possible le survol des zones résidentielles, tout en permettant le suivi des lignes électriques lorsque cela s'avère nécessaire.
- Consignes de sécurité

Afin de garantir le bon déroulement des opérations et la sécurité de tous, il est recommandé de :

- respecter les périmètres de sécurité mis en place autour des équipes au sol ;
- ne pas stationner sous un drone en vol ;
- s'adresser aux pilotes ou aux techniciens présents sur site pour toute question relative aux opérations en cours.

Je remercie par avance pour votre collaboration et vous invite à vous rapprocher de mes services pour tout renseignement complémentaire.

Pour le préfet et par délégation  
La directrice de cabinet

  
Annabelle RAVNI